



BERTRAND GUAY/AFP

Réforme des retraites : les gagnants et les perdants

Recul de l'âge de départ, accélération de la réforme Touraine... Le projet paramétrique d'Élisabeth Borne ne permettra pas d'équilibrer durablement les comptes. Avant une nouvelle réforme ?

Par Frédéric Paya

Avant même que la réforme des retraites soit présentée, le 10 janvier, par Élisabeth Borne, entourée de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, et de Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, les grandes lignes en étaient connues. Ce sera donc une (énième) réforme paramétrique : dès le 1^{er} septembre 2023, l'âge de départ à la retraite sera

relevé de trois mois par an pour atteindre 64 ans en 2030, contre 62 ans jusqu'ici. La mise en place de la réforme Touraine sera accélérée : il faudra avoir cotisé 172 trimestres en 2030 (et non plus en 2035) pour toucher sa pension à taux plein.

Cette réforme « *de justice, d'équilibre et de progrès* », selon la Première ministre — les syndicats pensent le contraire et fourbissent leurs armes en vue de la journée de mobilisation du

19 janvier —, remettra-t-elle les comptes d'équerre ? Non ! Les caisses de retraite vont économiser 17,7 milliards d'euros en 2030, tandis que le déficit prévu, avant réforme, était de 13,5 milliards. Or, le gouvernement a multiplié les mesures d'accompagnement, pour un montant total de 4,8 milliards, comme l'a calculé l'iFrap. Les comptes auraient dû être déficitaires en 2030 si, pour l'éviter, le gouvernement n'avait pas décidé d'augmenter de 0,1 point le taux

ÉCONOMIE & ENTREPRISES

Stanislas Guerini, Olivier Dussopt, Bruno Le Maire et Élisabeth Borne.
Une réforme des retraites qui permet de gagner quelques années.
Jusqu'au prochain quinquennat.

de la cotisation vieillesse payée par les employeurs.

En 2030, le solde des régimes de retraite devrait être positif de 300 millions d'euros. Sans doute de quoi tenir quelques années avant une nouvelle réforme qui sera — une fois encore — nécessaire. Même après cette annonce, la France restera l'un des pays où on part le plus tôt à la retraite. Le record étant détenu par le Danemark, avec un départ fixé à 67 ans. ●

Les gagnants

Ceux qui cumulent emploi et retraite

Jusqu'alors, le système était assez illogique: si une personne cumulait — partiellement ou en totalité — emploi et retraite, elle payait des cotisations retraite sans que sa pension soit revalorisée pour autant. Dit autrement, elle cotisait mais cela n'ouvrait pas de droits supplémentaires. « *Nous allons rendre le cumul emploi-retraite plus simple et créateur de droits nouveaux* », a expliqué Élisabeth Borne. Olivier Dussopt a confirmé que ces retraités — entre 400 000 et 500 000 Français — pourraient désormais « *demandeur une revalorisation de leur pension* ».

Les petites retraites

« *Une carrière complète doit permettre d'avoir une pension digne* », a indiqué Élisabeth Borne. Aujourd'hui, 1,8 million de retraités perçoivent une pension inférieure à 1 000 euros. Demain, toute personne, capable de justifier d'une carrière complète, percevra un minimum qui ne pourra être inférieur à 85 % du smic net; soit un montant de 1 200 euros brut actuellement. Cette mesure sera applicable à tous les retraités, et non pas uniquement aux nouveaux entrants, comme il en avait été question. Le gouvernement espère ainsi gagner les voix des Républicains lors du vote de la réforme des retraites qui

sera présentée, en février, à l'Assemblée nationale.

Les personnes aux carrières hachées et incomplètes

Les femmes sont particulièrement concernées puisque, dès le 1^{er} septembre, les périodes correspondant au congé parental seront prises en compte (jusqu'à quatre trimestres) pour bénéficier du dispositif carrières longues. Par ailleurs, l'âge d'annulation de la décote est maintenu à 67 ans.

Les carrières longues

Les salariés qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans peuvent partir à la retraite deux ans plus tôt (60 ans), voire à 58 ans dans le cas d'une personne entrée sur le marché du travail à 16 ans. La réforme prévoit que, dans le cas des carrières longues, l'âge de départ anticipé — une fois l'âge légal porté à 64 ans, en 2030 — sera maintenu à 58 ans pour ceux qui ont commencé à 16 ans, il sera de 60 ans pour ceux qui ont débuté entre 16 et 18 ans et de 62 ans pour les personnes qui ont démarré entre 18 et 20 ans.

Une meilleure prise en compte de la pénibilité

Le gouvernement a prévu d'assouplir les critères de pénibilité.

Les mesures pourraient ainsi profiter à 60 000 personnes supplémentaires, chaque année avec, notamment, un suivi médical renforcé.

Les perdants

Les régimes spéciaux

Actuellement, il y a 42 régimes spéciaux en France. Leur disparition était une des promesses électorales du candidat Macron, version 2017 et 2022. Le 1^{er} septembre 2023, il n'en subsistera que trois: le régime des marins et ceux de l'Opéra de Paris et de la Comédie-Française (les régimes autonomes des professions libérales et des avocats ne sont pas concernés). Pour les salariés de la RATP, des industries gazières et électriques, les personnels de la Banque de France, les clercs et employés de notaires et les membres du Conseil économique, social et environnemental embauchés à partir du 1^{er} septembre, la « *clause du grand-père* » étant applicable, ils seront *de facto* affiliés au régime général. À cette date, l'âge de départ d'un salarié de la RATP passera de 52 ans (avec décote) à 64 ans. Le décalage de deux ans et l'accélération de la réforme Touraine s'appliqueront aux salariés relevant actuellement des régimes spéciaux.

Les soutiers

Ce sont toutes les personnes — ouvriers et employés —, et elles sont nombreuses, qui ne bénéficieront pas des mesures pour une meilleure prise en compte de la pénibilité, du renforcement des dispositifs de carrière longue, des dispositifs de cumul emploi-retraite, des validations de trimestre pour les travailleurs d'utilité collective, etc.: elles devront cotiser deux ans de plus. Les cadres ne devraient pas être (trop) touchés par cette réforme, car ils rentraient déjà tard sur le marché du travail et devaient patienter jusqu'à 64 ans pour avoir tous leurs trimestres. ●

IL Y A 42 RÉGIMES SPÉCIAUX EN FRANCE. LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2023, IL N'EN SUBSISTERA QUE TROIS : LE RÉGIME DES MARINS ET CEUX DE L'OPÉRA DE PARIS ET DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE.